



Le suicide d'un cadre à son domicile reconnu accident du travail

Créé le 02/04/09 à 12h26

Le suicide d'un cadre à Reims, survenu à son domicile en mai 2008 alors qu'il souffrait d'une dépression, a été reconnu comme accident du travail par la sécurité sociale.

"C'est une histoire très banale, celle d'un cadre, dans une entreprise qui resserre

son personnel : il avait une équipe importante sous ses ordres, et après le plan social, il se retrouve quasiment seul à devoir assurer le même travail", a déclaré Me Chemla, avocat de la veuve de Jean-Pierre Crevet. Ce dernier, un cadre du Centre d'étude et de recherche pour l'automobile (Cera) de Reims a mis fin à ses jours, à son domicile en mai 2008, alors qu'il souffrait d'une dépression. Son suicide vient d'être reconnu comme accident du travail par la sécurité sociale.

Après le plan social mis en place au Cera, filiale du groupe Trèves, Jean-Pierre Crevet "a essayé de faire face, mais a quand même expliqué (à sa hiérarchie) que ce n'était pas possible", a ajouté Me Chemla. Au bout de plusieurs mois, il est tombé dans la dépression. La démarche de la veuve n'est "ni vindicative, ni intéressée", a insisté Me Chemla, ajoutant que deux procédures étaient désormais envisagées par la famille : une pour "faute inexcusable" contre l'entreprise, qui doit "assurer la sécurité de ses salariés", et une autre "sur la qualité du diagnostic du psychiatre" qui avait reçu en consultation Jean-Pierre Crevet.